

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

22 / 168

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LYDIE ECHASSERIAUD

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles.

Vu la délibération n°1 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 21 septembre 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à Madame la Présidente du CCAS,

Considérant la nécessité de faciliter la pratique du sport auprès des seniors dans le cadre de la semaine bleue,

Considérant la volonté d'organiser un atelier d'initiation à la méthode Feldenkrais, à destination d'un groupe de 12 personnes maximum,

Considérant que Madame Lydie Echasseriaud, a été choisie pour animer cette séance le mardi 4 octobre 2022 de 10h30 à 11h30,

DÉCIDE

- Article 1^{er}** De signer la convention de prestation de service avec Madame Lydie Echasseriaud, 16 rue du Muguet, à MONTGERON 91230 pour un montant total de 80€ TTC.
- Article 2** Que la dépense sera imputée au Budget 2022.
- Article 3** Le Directeur Général ou la Directrice Générale Adjointe des services de la commune de Montgeron sont chargés de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à (aux) intéressé(s).
- Article 4** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Montgeron, le 22 / SEP. 2022



Sylvie CARILLON
Présidente du CCAS

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

ENTRE :

Le Centre Communal d'Action Sociale (Essonne), 112 avenue de la République – 91230 MONTGERON représenté par sa Présidente en exercice, Madame Sylvie CARILLON, agissant au nom et pour le compte de celui-ci, en vertu de la délibération n°1 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 21 septembre 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration à Madame la Présidente du CCAS de la commune de Montgeron,

ci-après dénommé l'**Organisateur**,

d'une part,

ET :

Madame Lydie ECHASSERIAUD, domiciliée 16 rue du Muguet, à Montgeron 91230,
N° SIRET : 325 411 221 00030

ci-après dénommée le **Prestataire**,

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Cette convention a pour objet l'animation d'une séance d'initiation à la méthode Feldenkrais, dans le cadre de la semaine bleue, à un groupe de 12 séniors maximum à la Maison de l'Amitié.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire assurera l'animation de la séance le mardi 4 octobre 2022 de 10h30 à 11h30.

ARTICLE 3 – PRIX ET RÉGLEMENT

L'organisateur s'engage à verser en contrepartie la somme de **80€ (quatre-vingt euros) TTC**. Cette somme sera réglée au terme de la séance, par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception d'une facture.

ARTICLE 4 – ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à cette prestation, notamment dommage aux biens (pour ses bâtiments).

Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'utilisation de son matériel ainsi que la responsabilité civile des intervenants.

ARTICLE 5 – ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. L'inexécution de l'une ou de plusieurs obligations prévues au présent contrat par l'une des parties, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie un dédit égal au montant correspondant à l'article 3.

ARTICLE 6 – COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables (arbitrage, conciliation...).

Fait en 2 exemplaires originaux

A Montgeron, le

22 SEP. 2022

Pour le Prestataire

Lydie ECHASSERIAUD

Pour l'Organisateur



Sylvie CARILLON
Présidente du CCAS